

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 juin 2016

L'an deux mille seize, le mardi 28 juin à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 23 juin 2016, sous la Présidence de Monsieur André Bėjuit, Maire.

Etaient présents : M. Frémy, Mme Legrand, MM. Ferrand, Rault (Adjoints)
M. Grignon, Mme Pléau-Rojon, M. Lacroix, Mmes Herphelin, Ciocci, MM. Soldini, Maier, Mme Velard, MM. Fernandez, Aberlin, Amann, Gardien.

Excusés : Mme Hartmann (Adjoint), Mmes Villerez, Girerd, M. Guillaud, Mme Louiso
Absente : Mme Rolando

Mme Hartmann a donné pouvoir à M. Lacroix, M. Guillaud à M. Gardien, Mme Louiso à M. Amann.

M. Soldini a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 31 mai 2016
- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données
- Proposition de fusion des quatre communautés de communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien et des Vallons de la Tour
- Réaménagement et réhabilitation des bâtiments Mairie-maison « Couthon » : rendu de l'étude de faisabilité avec demande d'assistance de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour en qualité de maître d'ouvrage délégué.
- Convention avec le Département afin de permettre à la Société ALSATIS Réseaux l'installation d'un relais hertzien dans le clocher de l'église afin de desservir en internet haut débit, par WIFI, l'entreprise MERMET S.A.S.
- Demande pour remise en état d'une concession au cimetière
- Informations diverses
- Questions diverses

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 31 mai 2016.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DONNEES

Le Maire informe :

- de la réalisation de l'emprunt de 500 000 € inscrit au budget primitif 2016 pour financer les travaux d'investissement auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est au taux de 1,32 % sur une durée de 15 ans avec première échéance annuelle rapprochée fixée au 15 janvier 2017.

Montant des frais de dossier : 1 000 €

- du renouvellement du bail avec le G.A.E.C. de la Frette pour une durée de 9 ans pour la location de la parcelle de terre labourable cadastrée section E sous le numéro 147 d'une superficie de 2011 m² sise lieudit « Taille Bayet » pour un loyer annuel, payable au 30 septembre fixé, pour l'année 2016, à 18,72 €. Ce loyer sera révisable annuellement suivant la variation de l'indice des fermages, L'indice retenu initialement étant celui établi pour 2015 et valable pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

- des recrutements pour couvrir des besoins saisonniers
 - au service technique :
 - de M. Thibault HARTMANN du 11 juillet au 29 juillet 2016
 - de M. Nicolas CACHARD du 1^{er} août au 26 août 2016
 - pour la tenue de l'Agence postale communale :
 - de Mme Enora FREMY du 30 juillet au 29 août 2016 inclus.
 - pour le fonctionnement du Dolo'minots pendant les vacances d'été des animateurs nécessaires en fonction des effectifs accueillis.

Délibération n° 2016-26

Proposition de fusion des quatre communautés de communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien et des Vallons de la Tour

Le Maire informe que par courrier reçu le 11 juin 2016, le Préfet de l'Isère lui a notifié son arrêté n° 38-2016-06-09-005 du 9 juin 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien et des Vallons de la Tour.

Ainsi que le prévoit l'article 35 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) cette proposition est maintenant soumise à l'avis de chaque communauté de communes intéressée ainsi qu'à l'accord de chaque commune incluse dans le projet de périmètre, dont Dolomieu.

Le Maire précise que la future communauté de communes, issue de la fusion exercera sur l'ensemble de son territoire les compétences obligatoires des communautés de communes fusionnantes. Elle exercera également les compétences transférées à ces dernières à titres optionnel ou facultatif, avec la faculté toutefois de les rétrocéder aux communes.

Par ailleurs, la fusion emporte notamment comme conséquence une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires attribués à chaque commune avec possibilité aux conseillers municipaux concernés de recourir, simultanément à la procédure en cours, à la méthode légale « amiable » définie à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. A défaut d'accord dans le délai fixé, soit au plus tard le 15 décembre 2016, la composition du conseil communautaire de la future communauté de communes sera fixée par arrêté préfectoral en fonction du système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Compte-tenu de l'enjeu de cette proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord, sans condition ni réserve, à la proposition de fusion des quatre communautés de communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien et des Vallons de la Tour notifiée par le Préfet de l'Isère le 11 juin 2016.

Délibération n° 2016-27

Réaménagement et réhabilitation des bâtiments Mairie-maison « Couthon » : rendu de l'étude de faisabilité avec demande d'assistance de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour en qualité de maître d'ouvrage délégué.

M. Frémy, après avoir remercié M. Cherblanc, de l'EURL VEYRIBAT pour ses prestations et sa grande compétence, notamment au niveau du pisé, présente au Conseil municipal le rendu final de l'étude de faisabilité réalisée.

Après avoir développé les grands axes retenus pour ce projet par le comité de pilotage, à savoir :

- Une réorganisation des espaces et des surfaces
- Un chantier exemplaire autour du thème de la restauration du pisé
- Le recentrage des activités (agence postale, médiathèque)
- La mise en conformité des espaces vis-à-vis de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- L'amélioration de la performance thermique et la mise aux normes des deux bâtiments

M. Frémy précise que la validation de cette étude permet de constater la faisabilité du projet, en deux temps.

Aussi, vu sa technicité, le Maire propose afin :

- de mener à bien toutes les études préalables dont l'étude de programmation,
- de lancer les procédures de désignation des prestataires (maîtrise d'œuvre, contrôles techniques, coordonnateur S.P.S.)
- de lancer la procédure d'appel d'offres de désignation des entreprises,
- de signer et gérer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux

de demander, pour ce faire, comme prévu par la Charte des relations financières et fiscales entre les Communes et les Vallons de la Tour, l'assistance, par une convention à établir, de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour en lui déléguant la maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt de disposer des concours administratif, technique et financier de la Communauté de communes des Vallons de la Tour du Pin

DEMANDE au Conseil communautaire des Vallons de la Tour d'étudier la demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée pour le réaménagement et la réhabilitation des bâtiments Mairie-Maison «Couthon »

AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Délibération n° 2016-28

Convention avec le Département afin de permettre à la Société ALSATIS Réseaux l'installation d'un relais hertzien dans le clocher de l'église afin de desservir en internet haut débit, par WIFI, l'entreprise MERMET S.A.S.

Le Maire rappelle que l'entreprise MERMET rencontre des difficultés liées à une mauvaise desserte ADSL.

Dans l'attente de sa desserte par fibre optique une étude visant à trouver une solution a été conduite par Alsatis Réseaux à la demande du Département.

La solution proposée, présentée par M. Ferrand, préconise l'implantation d'un ouvrage dans le clocher de l'église de Dolomieu.

Afin de permettre son implantation un projet de convention, entre la Commune et le Département, pour l'installation d'un relais hertzien destiné au réseau internet haut débit, est présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir souhaité que des précisions puissent être apportées notamment quant à la puissance des ondes qui pourraient être émises à proximité immédiate des écoles, **par 15 voix pour, 2 voix contre (M. Gardien) et 3 abstentions (Mme Pleau, MM. Maier et Soldini) donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention proposée.**

Délibération n° 2016-29

Demande pour remise en état d'une concession au cimetière

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande présentée par Mme SEMPERBONI Colette compte-tenu des travaux de restauration à effectuer sur la concession familiale où sont inhumés notamment ses parents et sa fille et de son souhait d'être inhumée, ainsi que son époux, à Dolomieu, auprès d'eux.

Après avoir constaté l'état de la concession familiale de Me Semperboni, celui de l'emplacement vacant qui le jouxte, inutilisable sans travaux de redressement de la concession située au Nord, concession qui n'arrivera à échéance qu'en 2021 et pour laquelle, à ce jour, aucun des descendants connu ne souhaite intervenir, mais qui pourrait être remise à niveau lors des travaux commandés par Mme Semperboni,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour vendre à titre exceptionnel, sans besoin immédiat, à Mme Semperboni, l'emplacement actuellement vacant jouxtant sa concession familiale à charge pour elle de prendre en charge l'ensemble des travaux nécessaires qui permettront la remise en état et l'utilisation future de sa concession.